

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : Y898/2015
N/Réf. : JMB/BXL-2.2517/s.577
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard d'Ypres, 31-33 / angle boulevard de Dixmude, 41.
Modification des vitrines du rez-de-chaussée commercial.
(Dossier traité par Mme Oumayma Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 02/10, sous référence, reçue le 09/10/2015, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 octobre 2015.

La demande concerne un immeuble d'angle à appartements construit sur les plans des architectes A. et H. Vandaele de 1924. Le bien est repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental et est situé dans les zones de protection des Halles América, des Halles des Producteurs et l'ancienne manufacture Charlet. Le rez-de-chaussée est en pierre, presque totalement occupé par les devantures commerciales des « Halles Mottes » et par une entrée particulière cintrée au centre de chaque façade. La demande vise à réaménager le horeca du rez-de-chaussée commercial mais sans modifier le volume, mais surtout à remplacer toutes les devantures par des châssis de petite section en bois Meranti avec de grandes surfaces vitrées sans impostes et sans soubassements.

Les documents joints au dossier ne permettent malheureusement pas d'identifier si les châssis actuels sont d'origine ou non. Avant de se prononcer sur le principe d'une facture plus contemporaine des devantures, la CRMS demande d'abord de mieux étudier et d'identifier les châssis actuels avant de proposer une alternative qui intègre un soubassement et une imposte.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).